

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

---

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER  
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

## AMENDEMENT

N° CD36

présenté par

Mme Petex, M. Dive, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Ray et M. Descoeur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 5, après le mot :

« recherche »

insérer les mots :

« et la mise en oeuvre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer qu'au delà de la recherche de nouveaux systèmes de prévention efficaces et sélectifs à la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, les fonds fléchés dans le cadre du plan national de lutte contre cette espèce soient aussi utilisés pour la mise en application de ces derniers sur le territoire.

Tel est l'objet de cet amendement.